

SEANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 1er SEPTEMBRE 2022

Présents : Didier Chassain, Jérôme Giboin, Brigitte Fayet, Valérie Boucheret, Nadine Durand, Nadine Paget, Maïder Gager, Julie Piet, Laetitia Ferreira, Jean-François Douce, Danielle Lisa
Absents : Marc Terret, (procuration à Didier Chassain), Jean-Luc Bardot, Davy Maymont
Secrétaire de séance : Nadine Durand

La séance est ouverte sous la présidence de Mr Didier Chassain, Maire

Approbation du comptes rendu de la dernière réunion du 07/07/2022 : il n'y a pas de remarques, le compte rendu est approuvé à l'unanimité.

A DEBATTRE

PROJET DE PARC PHOTOVOLTAÏQUE : Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal que la société SOLATERRA d'Aubières a contacté Mme Carole Villedieu pour lui exposer son projet. Sur une partie d'un terrain de 4,4 ha situé au lieu-dit « Chardeires », et appartenant à Mme Carole VILLEDIEU, la société SOLATERA envisage l'implantation d'un parc photovoltaïque. Mme Justine LLEDO, représentant cette société, est venue en mairie début Juillet pour présenter à Mr le Maire et son adjointe l'étude de pré-faisabilité de cet avant-projet de parc solaire au sol. Mr le Maire présente à son tour au Conseil cette étude.

Le Conseil municipal, après avoir pris connaissance du projet de parc photovoltaïque au sol sur un terrain privé situé au lieu-dit « Chardeires » sur la commune de Mons et présenté par la société Solaterra et après délibération :

- **Affirme un intérêt au projet porté par les sociétés Solaterra ainsi qu'au suivi de son déroulement.**
- **Prend acte de l'initiation des études de faisabilité préalables au développement d'un parc photovoltaïque au sol. Ces études consisteront notamment à la réalisation des expertises nécessaires à l'élaboration des dossiers de demande d'autorisations administratives préalables à la construction d'un parc photovoltaïque au sol.**
- **Accepte d'accompagner la démarche de communication et de concertation locale qui sera menée tout au long du projet.**

- Le Conseil Municipal émettra un avis sur le projet lorsque celui-ci sera définitivement arrêté à l'issue des études de faisabilité.

DEBAT SUR LE PROJET D'AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT DURABLE DU PLUIH PLAINE LIMAGNE :

Monsieur le Maire rappelle que le conseil communautaire a prescrit l'élaboration du plan local d'urbanisme intercommunal valant PLH suivant délibération en date du 27 juin 2017.

L'article L151-2 du code de l'urbanisme dispose que les PLU comportent un projet d'aménagement et de développement durables (PADD).

Selon l'article L151-5 du code de l'urbanisme, ce PADD définit :

« 1° les orientations générales d'aménagement, d'équipement, d'urbanisme, de paysage, de protection des espaces naturels, agricoles et forestiers, et de préservation ou de remise en bon état des continuités écologiques.

2° les orientations générales concernant l'habitat, les transports et les déplacements, le développement des communications numériques, l'équipement commercial, le développement économique et les loisirs, retenues pour l'ensemble de l'établissement public de coopération intercommunale ou de la commune.

Il fixe des objectifs chiffrés de modération de la consommation de l'espace et de lutte contre l'étalement urbain. Il peut prendre en compte les spécificités des anciennes communes, notamment paysagères, architecturales, patrimoniales et environnementales, lorsqu'il existe une ou plusieurs communes nouvelles. »

En application de l'article L153-12 du code de l'urbanisme, les orientations générales du PADD doivent être soumises au débat au sein du conseil communautaire et des conseils municipaux, au plus tard deux mois avant l'examen du projet du plan local d'urbanisme intercommunal.

Monsieur le Maire expose alors le projet de PADD :

***Orientation n°1** : Affirmer un territoire d'accueil, vivant et solidaire

Cette orientation est déclinée de la manière suivante :

- Poursuivre un développement démographique équilibré et répondre aux différents besoins d'habitat
- Faire évoluer les équipements et services publics pour répondre aux besoins des populations actuelles et futures
- Développer les mobilités de demain

***Orientation n°2** : Valoriser un cadre de vie de qualité

Cette orientation est déclinée de la manière suivante :

- Maintenir la lisibilité et la qualité des paysages
- Préserver et améliorer le fonctionnement écologique du territoire

- Modérer la consommation d'espaces et d'énergie
- Porter un projet protégeant la ressource en eau, la population et les biens ...

* Orientation n°3 : Conforter l'économie et l'emploi local

Cette orientation est déclinée de la manière suivante :

- Accompagner le développement des activités agricoles
- Accueillir et assurer le développement des entreprises/ commerces
- Développer une activité touristique et de loisirs valorisant les atouts du territoire.

Après cet exposé, Monsieur le Maire déclare le débat ouvert :

- **Plusieurs conseillers trouvent que la superficie des terrains (inférieure à 700 m2) n'est pas ce que les gens recherchent en venant faire construire à la campagne, il faudrait au moins 1 000 m2.**
- **Ce manque de logements à produire, donc d'apport de nouvelles populations, met en danger la pérennité de nos équipements (Ecole, Restaurant Communal)**
- **Cela peut entraîner, du fait que les terrains, petits, ne se vendront pas trop cher, une paupérisation de nos communes rurales.**
- **On sait que les gens viennent à la campagne aussi parce que les terrains des zones urbanisées coûtent plus cher, on ne pourra pas les accueillir faute d'espaces constructibles.**

Après avoir débattu des orientations générales du futur projet d'aménagement et de développement durables, le conseil municipal prend acte de ce débat organisé en son sein sur les orientations générales du projet d'aménagement et de développement durables du plan local d'urbanisme intercommunal.

NOMINATION D'UN CORRESPONDANT INCENDIE ET SECOURS : Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal que Mr le Préfet demande à chaque commune de désigner parmi les conseillers municipaux un correspondant Incendie et Secours. Cette personne ne peut être le maire de la commune. Il lit la circulaire du 05 août 2022 qui précise les missions du correspondant. **APRES DELIBERATION, LE CONSEIL MUNICIPAL , à l'unanimité :**

- **décide de nommer Mr Jérôme GIBOIN, adjoint au Maire, correspondant INCENDIE et SECOURS**
- **et autorise Mr le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.**

NOMINATION D'UN SUPPLEANT A LA COMMISSION DE CONTROLES DES LISTES

ELECTORALES : Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal qu'il s'agit de remplacer Mr Gérard BLIN, décédé dernièrement et qui était suppléant à la commission de contrôle des listes électorales en tant que « Délégué désigné par la présidente du Tribunal Judiciaire ».

Il propose de le remplacer par Mme Marie-France OLAGNON.

APRES DELIBERATION, LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité :

Décide de nommer Mme Marie-France OLAGNON, née LIPPUS, le 07/02/1952 à 63500 Le Broc, demeurant 20, rue des Ferrats 63310 MONS suppléante du délégué désigné par la Présidente du TJ.

Et autorise Mr le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

CONSEIL MUNICIPAL DES JEUNES : Nadine Paget qui s'occupe de ce dossier présente au

Conseil plusieurs documents :

- La charte inaugurale
- Une présentation diapos
- La fiche de candidature

Le Conseil félicite Nadine de cet excellent travail et débat sur ces trois documents. Il décide de :

- proposer ce CMJ à des élèves du CM1 à la 3^{ème}.
- faire passer un flyer dans les boites aux lettres des jeunes concernés avant le 15 Septembre pour annoncer la réunion d'informations le 30 septembre, réunion de présentation avec le diaporama, la charte,...
- à cette réunion , de donner la fiche de candidature et la charte
- selon les candidatures, de fixer le nombre de membres du Conseil des Jeunes à 11 personnes
- fixer la date des élections le Vendredi 21 Octobre à 18h

FIBRE : Jérôme se propose de se charger des démarches pour que l'on ait la fibre à l'école et à la Mairie. Le Conseil approuve .

INFORMATIONS

SECRETAIRE DE MAIRIE : Monsieur le Maire annonce que Mme Vigneux prendra ses fonctions le 1^{er} Octobre 2022.

FETE PATRONNALE : Brigitte s'est occupée de commander les lampions, la boisson et les amuse-gueule. Rendez-vous le samedi à 20h pour mettre en place et le dimanche matin à 11h. Les flyers seront distribués par les conseillers municipaux disponibles Mercredi 7 septembre. Information aussi sur Panneau Pocket et sur le site Internet.

RENTREE SCOLAIRE : il y a 90 élèves au RPI Mons/ Beaumont, à Mons :26 PS et MS, 21 GS et CP et à Beaumont : 17 CE1 et CE2 et 26 CM1 et CM2. L'aide aux devoirs reprendra à la rentrée de Toussaint, d'ici là on recherchera d'autres bénévoles, en plus de Mr Jean et de Mme Bourdier. Il y aura également une réunion « commission RPI » début Octobre où seront évoqués la garderie, la cantine , l'aide aux devoirs,...

PROCHAINE REUNION : Jeudi 6 Octobre 2022

Ont signé les membres présents